

L'ambition du MEDAD

La France doit faire face à deux enjeux majeurs:

- l'impérieuse nécessité de préserver son environnement et le cadre de vie de ses habitants, indissociables de ceux de la planète, telle qu'elle a souhaité l'inscrire dans sa Constitution avec la Charte de l'environnement,
- l'obligation tout aussi vitale d'asseoir une compétitivité durable de son économie, dans un contexte mondialisé.

Le gouvernement veut relever ces défis au cœur du développement durable, qui sont porteurs d'avenir et répondent à une attente forte des Français.

Le Président de la République l'a montré :

- avec son implication immédiate aussitôt après son élection, traduite par le lancement du Grenelle de l'Environnement, forum national inédit pour bâtir, ensemble, un avenir durable ;
- par la création du ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables, ministère sans équivalent dans les autres pays développés par son périmètre et ses ambitions. Ainsi ce ministère dispose-t-il pour la première fois des moyens d'être un ministère « acteur » et « force d'entraînement » ;
- par la place donnée au ministre d'Etat et à son ministère dans le gouvernement.

Nous avons d'ores et déjà identifié **sept priorités** pour le ministère, issus des travaux du Grenelle, des propositions des services et du programme de travail du Gouvernement :

- **mettre en œuvre une politique énergétique raisonnée pour économiser les ressources, préserver la qualité de l'air et lutter contre les changements climatiques**, enjeux devenus indissociables au tournant du XXI^{ème} siècle. Il s'agit à la fois d'adopter une gestion économe de ressources en voie de raréfaction et de limiter les émissions qu'elles qu'en soient leur source (chauffage, transports, ...), tout en améliorant la qualité de vie des citoyens et la compétitivité des acteurs et secteurs économiques. Ceci implique de changer les comportements pour lutter contre le gaspillage, de travailler à la performance énergétique de l'habitat et de la construction, ou encore de stimuler l'innovation technologique dans tous les domaines (technologies propres de réduction des émissions, séquestration du CO₂, amélioration des rendements,...) ;
- **revoir l'organisation des transports, dans une vision globale et transversale de l'aménagement du territoire national, en privilégiant systématiquement le développement durable dans les choix opérés**. Il s'agit non seulement de favoriser le report modal, d'adopter des approches multimodales en matière d'infrastructures et de services de transport, et de créer une offre de transports plus durables donc plus compétitifs, mais également de traiter à la bonne échelle et de façon globale les questions d'urbanisme et d'habitat, de desserte des métropoles régionales et des centres économiques, ainsi que la problématique des déplacements dans les agglomérations ;
- **préserver la biodiversité, gérer efficacement les ressources (y compris les espaces) et protéger les milieux naturels**, à la fois par des politiques de protection, de restauration et de valorisation adaptées et par des politiques d'urbanisme permettant, à l'échelle des territoires pertinents, dans une gouvernance collégiale avec toutes les parties prenantes, de maîtriser l'urbanisation, de limiter l'étalement urbain et le mitage, et tenant compte des enjeux environnementaux ;

- **prévenir les risques et maîtriser les risques résiduels**, qu'ils soient sanitaires, technologiques, ou naturels, dans des démarches globales de sûreté et de gestion des risques, avec une vigilance toute particulière vis-à-vis des **problématiques sanitaires** et des **risques émergents** ;
- **promouvoir un aménagement et une économie durables des territoires**, fondement stratégique de toutes les politiques du MEDAD, en mobilisant, en partenariat avec les collectivités locales, tous les leviers d'actions et synergies possibles. Il est indispensable - et aujourd'hui à la portée du MEDAD - de traiter au bon niveau territorial et interministériel les chantiers de développement et d'aménagement durables du territoire, en intégrant simultanément les préoccupations environnementales, économiques et sociales.
- **préparer l'économie aux enjeux de demain**. La compétitivité et l'attractivité de la France passent désormais par la prise en compte des impératifs du développement durable, notamment la raréfaction des ressources et la nécessaire prévention des risques, qui seront des facteurs déterminants de croissance et d'emploi. Par ailleurs, cette approche doit permettre de mobiliser un panel d'outils plus large au profit du développement durable : innovation, certifications environnementales, éco-labels, fiscalité...
- **inscrire résolument notre action dans l'Europe et dans le monde**. Cela suppose d'initier et de conduire des politiques exemplaires, qui puissent doter la France d'un rôle d'impulsion voire de leader dans le monde.

Il s'agit donc maintenant de saisir pleinement cette opportunité et de relever le défi.

La concrétisation de ces priorités a des conséquences multiples pour le ministère. En effet, pour porter une telle ambition, il est essentiel de parvenir à :

- positionner le MEDAD en « **ministère qui prépare l'avenir** » et non en « ministère des catastrophes et des contraintes », en ministère « **au service des acteurs** » et non en ministère « donneur de leçon », en ministère « **qui responsabilise les parties prenantes** » et non en ministère « qui les culpabilise ». Le MEDAD devra, le premier, **conduire des politiques exemplaires**, pour être en mesure d'accompagner tous les autres acteurs ;
- accroître au sein du ministère les capacités de **prospective**, la faculté de se saisir rapidement de **nouveaux enjeux** et les moyens pour porter des **projets stratégiques exemplaires** ;
- **bâtir les politiques sur des stratégies fortes, réfléchies et construites en commun**, plutôt que sur des rapports de force qui compromettent la qualité et la clarté des décisions. Pour autant, le débat et la controverse ne doivent pas être occultés mais au contraire cultivés, pour conforter les décisions suite à des arbitrages clairs et étayés ;
- **mener des approches transversales, intégrées, en faveur de tous les piliers du développement durable** (environnement, économie, social), se doter des capacités de **connaissance, d'expertise** et d'**évaluation** correspondantes, tout en assurant sans ambiguïté le rôle d'**autorité environnementale**. A cette fin, le MEDAD donne l'opportunité de développer la **pluridisciplinarité** et le **croisement de cultures** très diverses, tout en conservant des **compétences métier pointues**.

Ceci implique, en terme de méthode, la nécessité de :

- **mobiliser toutes les énergies et tous les savoir-faire**, en interne et en externe ;

- **conduire des politiques à la fois partenariales, interministérielles, territoriales, européennes et internationales**, selon des approches ouvertes, participatives et concertées, ainsi que des modes de gouvernance, une organisation et des priorités adaptés ;
- **placer la transparence, interne et externe, des processus de décision au cœur du fonctionnement du MEDAD.**

Une simple juxtaposition des composantes du MEDAD ne permet pas d'atteindre ces objectifs. Nous devons **faire évoluer notre organisation et nos modes de fonctionnement** pour répondre à ces enjeux :

- au niveau central :
 - en recomposant l'administration centrale autour de **blocs de missions, cohérents avec le projet global du ministère ;**
 - en **simplifiant et en unifiant les fonctions stratégiques et transversales** (pilotage des projets mobilisateurs, adaptation des structures à la stratégie du ministère, promotion de la compétitivité et d'une recherche "durables", évaluation, international, affaires juridiques, communication)
 - en faisant de la **gestion des ressources humaines et des moyens** l'outil privilégié au service de la stratégie
- au niveau territorial :
 - en **réorganisant l'échelon régional** du MEDAD, pour créer, à terme, un ensemble unifié, lisible et cohérent, capable de piloter nos politiques et de les décliner à l'échelon régional ;
 - en **repensant l'organisation territoriale, au premier chef l'échelon départemental et son articulation avec l'échelon régional**, en fonction des compétences à mobiliser et de l'échelle la mieux adaptée pour traiter un enjeu donné ;
- concernant les établissements publics :
 - en les **mobilisant** pleinement sur ces enjeux, par un **pilotage clair et renforcé ;**
 - en réfléchissant **à leur champ de compétences et aux opportunités d'évolution ;**
 - et en **amplifiant leur travail en réseau.**

Mais l'organisation n'est pas tout : le MEDAD ne serait rien sans ses agents. **L'ambition du MEDAD est donc aussi une ambition pour ses personnels :**

- celle de les rendre fiers d'être les acteurs d'un projet ambitieux au service d'une cause mondiale ;
- celle de les mobiliser sur des missions importantes de l'Etat, réaffirmées et refondées ;
- celle de tirer le meilleur parti de leurs idées, de leurs compétences et de la diversité de leurs cultures, qui doivent être respectées ;
- celle de développer leur expertise et de leur offrir une ouverture vers de nouveaux enjeux, vers de nouveaux métiers, vers de nouvelles perspectives de parcours professionnels ;
- celle de les impliquer dans de nouveaux modes de travail, plus souples, plus valorisants.

L'ensemble de ces éléments guide aujourd'hui la construction du MEDAD, au profit de ses agents, de la France et de la planète.